

Date de révision 20/10/2023

Numéro de révision 2.52

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit	Polyurethane Resin UR5638, Part A
Codes produit	UR5638A, EUR5638RP250G, EUR5638K5K, EUR5638K25K, ZE
Numéro du fiche de données de sécurité	00428
Identifiant de formule unique (UFI)	YR51-Y03D-X00P-5Q2J
Substance pure/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	résine
Utilisations déconseillées	Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Fabricant</u>	<u>Fournisseur</u>
ELECTROLUBE MacDermid Alpha Electronics Solutions ASHBY PARK, COALFIELD WAY, ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE LE65 1JR UNITED KINGDOM	HK WENTWORTH LIMITED 32 RUE DE TOURNENFILS 91540 MENNECY FRANCE
+44 (0)1530 419600 +44 (0)1530 416640 info@electrolube.com	+33 (0) 1 82 88 47 94 info@electrolube.com

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail	info@electrolube.com
----------------	----------------------

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	Numéro ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59
--------------------------	---

Numéro d'appel d'urgence - EN CAS D'APPEL D'URGENCE: +33 1 72 11 00 03 (24 heures, fourni par Carechem 24)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement

(CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
-----------------------------	----------------------

Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate, Propane-1,2-diol, propoxylated



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection.

P321 - Traitement spécifique (voir .? sur cette étiquette).

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Propane-1,2-diol, propoxylated	30-60	01-2119457556-29-00 00	500-039-8	Acute Tox. 4 (H302)	-	-	-

25322-69-4							
Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-penta methyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate 1065336-91-5	0.1-1	01-2119491304-40-0000	915-687-0	Aquatic Chronic 1 (H410) Aquatic Acute 1 (H400) Skin Sens. 1A (H317)	-	-	-
Thiodiethylene bis[3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphenyl) propionate] 41484-35-9	0.1-1	-	255-392-8	Aquatic Chronic 4 (H413)	-	-	-
diisooctyl 2,2'-[(dioctylstannylene)bis(thio)]diacetate 26401-97-8	<0.1	Aucune donnée disponible	247-666-0	Skin Sens. 1 (H317) Eye Irrit. 2 (H319) Acute Tox. 4 (H302)	-	-	-
1-Methoxy-2-propanol 107-98-2	<0.1	01-2119457435-35-0000	203-539-1	Flam. Liq. 3 (H226) STOT SE 3 (H336)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Propane-1,2-diol, propoxylated 25322-69-4	3750	3000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Thiodiethylene bis[3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphenyl)propionate] 41484-35-9	6300	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
diisooctyl 2,2'-[(dioctylstannylene)bis(thio)]diacetate 26401-97-8	1255	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
1-Methoxy-2-propanol 107-98-2	5000	13000	Aucune donnée disponible	34.1234	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation	Transporter la victime à l'air frais.
Contact oculaire	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver au savon et à l'eau. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.
Effets de l'exposition	Aucun(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.
-----------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
---	---

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.
---	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
diisooctyl 2,2'-[(dioctylstannylene)bi s(thio)]diacetate	-	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL 0.2 mg/m ³ H*	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.2 mg/m ³ D*	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.2 mg/m ³

26401-97-8					
1-Methoxy-2-propanol 107-98-2	TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 568 mg/m ³ *	TWA: 50 ppm TWA: 187 mg/m ³ STEL 50 ppm STEL 187 mg/m ³ Ceiling: 50 ppm Ceiling: 187 mg/m ³ H*	TWA: 50 ppm TWA: 184 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 369 mg/m ³ D*	STEL: 150 ppm STEL: 568.0 mg/m ³ TWA: 100 ppm TWA: 375.0 mg/m ³ K*	TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 568 mg/m ³
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
diisooctyl 2,2'-[(dioctylstannylene)bi s(thio)]diacetate 26401-97-8	-	TWA: 0.1 mg/m ³ Ceiling: 0.2 mg/m ³ D*	TWA: 0.1 mg/m ³ H* STEL: 0.2 mg/m ³ except Tri-n-butyltin compounds	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.2 mg/m ³ A*	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³ iho*
1-Methoxy-2-propanol 107-98-2	* STEL: 150 ppm STEL: 568 mg/m ³ TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³	TWA: 270 mg/m ³ Ceiling: 550 mg/m ³ D*	TWA: 50 ppm TWA: 185 mg/m ³ H* STEL: 568 mg/m ³ STEL: 150 ppm	S+ TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 568 mg/m ³ A*	TWA: 100 ppm TWA: 370 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 560 mg/m ³ iho*
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Thiodiethylene bis[3-(3,5-di-tert-butyl-4-h ydroxyphenyl)propionate] 41484-35-9	-	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³ Peak: 4 mg/m ³	-	-
diisooctyl 2,2'-[(dioctylstannylene)bi s(thio)]diacetate 26401-97-8	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.002 ppm TWA: 0.01 mg/m ³	TWA: 0.002 ppm TWA: 0.0098 mg/m ³ Peak: 0.004 ppm Peak: 0.0196 mg/m ³ *	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.2 mg/m ³ *	TWA: 0.02 mg/m ³ b*
1-Methoxy-2-propanol 107-98-2	TWA: 50 ppm TWA: 188 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 375 mg/m ³ *	TWA: 100 ppm TWA: 370 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 370 mg/m ³ Peak: 200 ppm Peak: 740 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 360 mg/m ³ STEL: 300 ppm STEL: 1080 mg/m ³ *	TWA: 375 mg/m ³ TWA: 100 ppm STEL: 568 mg/m ³ STEL: 150 ppm b*
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
diisooctyl 2,2'-[(dioctylstannylene)bi s(thio)]diacetate 26401-97-8	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.2 mg/m ³	-	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.2 mg/m ³ cute*	-	STEL: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ O*
1-Methoxy-2-propanol 107-98-2	TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 568 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 568 mg/m ³ cute*	TWA: 50 ppm TWA: 184 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 368 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 568 mg/m ³ Ada*	STEL: 300 mg/m ³ STEL: 75 ppm TWA: 190 mg/m ³ TWA: 50 ppm O*
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
diisooctyl 2,2'-[(dioctylstannylene)bi s(thio)]diacetate 26401-97-8	-	-	-	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³ H*	-
1-Methoxy-2-propanol 107-98-2	STEL: 150 ppm STEL: 568 mg/m ³ TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ Peau*	STEL: 150 ppm STEL: 568 mg/m ³ skin* TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 563 mg/m ³ H*	TWA: 50 ppm TWA: 180 mg/m ³ STEL: 75 ppm STEL: 225 mg/m ³ H*	STEL: 360 mg/m ³ TWA: 180 mg/m ³ skóra*
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
diisooctyl	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.01 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³

2,2'-[(dioctylstannylene)bis(thio)]diacetate 26401-97-8	STEL: 0.2 mg/m ³	STEL: 0.15 mg/m ³	K* Ceiling: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.002 ppm STEL: 0.004 ppm STEL: 0.02 mg/m ³ K*	STEL: 0.2 mg/m ³ via dérmica*
1-Methoxy-2-propanol 107-98-2	TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 568 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 568 mg/m ³ P*	TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ K* Ceiling: 568 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 568 mg/m ³ K*	TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 568 mg/m ³ via dérmica*
Nom chimique	Suède		Suisse		Royaume-Uni
Thiodiethylene bis[3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxy phenyl)propionate] 41484-35-9	-		TWA: 3 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³		-
diisooctyl 2,2'-[(dioctylstannylene)bis(thio)] diacetate 26401-97-8	NGV: 0.1 mg/m ³ H*		TWA: 0.1 mg/m ³ TWA: 0.004 ppm TWA: 0.02 mg/m ³ STEL: 0.2 mg/m ³ STEL: 0.004 ppm STEL: 0.02 mg/m ³ H*		TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.2 mg/m ³ Sk*
1-Methoxy-2-propanol 107-98-2	Bindande KGV: 150 ppm Bindande KGV: 568 mg/m ³ NGV: 50 ppm NGV: 190 mg/m ³ H*		TWA: 100 ppm TWA: 360 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 720 mg/m ³		TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 560 mg/m ³ Sk*

**Valeurs limites biologiques
d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Nom chimique	Danemark	Finlande	France	Allemagne DFG	Allemagne TRGS
1-Methoxy-2-propanol 107-98-2	-	-	-	15 mg/L (urine - 1-Methoxypropan-2- ol end of shift) 15 mg/L - BAT (end of exposure or end of shift) urine	15 mg/L (urine - 1-Methoxypropan-2- ol end of shift)
Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suisse	Royaume-Uni	
1-Methoxy-2-propanol 107-98-2	15 mg/L - urine (1-Methoxypropan-2-ol) - at the end of the work shift	-	20 mg/L (urine - 1-Methoxypropanol-2 end of shift) 221.9 µmol/L (urine - 1-Methoxypropanol-2 end of shift)	-	

Derived No Effect Level (DNEL) - Workers

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Triethyl orthoformate 122-51-0	-	1.22 mg/kg bw/day [4] [6]	1.07 mg/m ³ [4] [6]
Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate	-	0.5 mg/kg bw/day [4] [6]	0.68 mg/m ³ [4] [6]

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
1065336-91-5 Thiodiethylene bis[3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphenyl) propionate] 41484-35-9	-	13.8 mg/kg bw/day [4] [6]	4.9 mg/m ³ [4] [6]
diisooctyl 2,2'-[(dioctylstannylene)bis(thio)]diacet ate 26401-97-8	-	83 mg/kg bw/day [4] [6]	0.02 mg/m ³ [4] [6]
1-Methoxy-2-propanol 107-98-2	-	183 mg/kg bw/day [4] [6]	369 mg/m ³ [4] [6] 553.5 mg/m ³ [4] [7] 553.5 mg/m ³ [5] [7]

Derived No Effect Level (DNEL) - General Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Triethyl orthoformate 122-51-0	0.61 mg/kg bw/day [4] [6]	-	0.264 mg/m ³ [4] [6]
Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate 1065336-91-5	0.05 mg/kg bw/day [4] [6]	-	0.17 mg/m ³ [4] [6]
Thiodiethylene bis[3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphenyl) propionate] 41484-35-9	0.69 mg/kg bw/day [4] [6]	-	-
1-Methoxy-2-propanol 107-98-2	33 mg/kg bw/day [4] [6]	-	43.9 mg/m ³ [4] [6]

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Freshwater (intermittent release)	Eau de mer	Marine water (intermittent release)	Air
Triethyl orthoformate 122-51-0	0.17451 mg/L	1.7451 mg/L	0.017451 mg/L	-	-
Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl- 4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-pi peridyl sebacate 1065336-91-5	0.0022 mg/L	0.009 mg/L	0.00022 mg/L	-	-
diisooctyl 2,2'-[(dioctylstannylene)bis (thio)]diacetate 26401-97-8	0.02412 mg/L	0.2412 mg/L	0.002412 mg/L	0.02412 mg/L	-
1-Methoxy-2-propanol 107-98-2	10 mg/L	100 mg/L	1 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Sewage treatment	Terrestre	Chaîne alimentaire
Triethyl orthoformate 122-51-0	1.52 mg/kg sediment dw	0.152 mg/kg sediment dw	0.14 g/L	2.94 mg/kg soil dw	-
Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl- 4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-pi peridyl sebacate 1065336-91-5	1.05 mg/kg sediment dw	0.11 mg/kg sediment dw	1 mg/L	0.21 mg/kg soil dw	-
diisooctyl 2,2'-[(dioctylstannylene)bis (thio)]diacetate 26401-97-8	-	244000 mg/kg sediment dw	1 mg/L	-	-
1-Methoxy-2-propanol 107-98-2	52.3 mg/kg sediment dw	5.2 mg/kg sediment dw	100 mg/L	4.59 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Aucune information disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide
Aspect Liquide
Couleur Incolore
Odeur Caractéristique.
Seuil olfactif Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	2400 mPa s @ 23°C/73.4°F	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Masse volumique apparente	0.99 kg/l	
Densité de liquide	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives	Non è considerato esplosivo
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
------------	--------------------------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
-----------	--------------------------------------

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact oculaire	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact avec la peau	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants).
Ingestion	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Nocif en cas d'ingestion. (d'après les composants).

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	518.80 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	3,106.90 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	99,999.00 ppm
ETAmél (inhalation-vapeurs)	99,999.00 mg/l
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	99,999.00 mg/l

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Propane-1,2-diol, propoxylated	= 3750 mg/kg (Rat)	> 3000 mg/kg (Rabbit)	-

Thiodiethylene bis[3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxy phenyl)propionate]	= 6300 mg/kg (Rat)	-	-
diisooctyl 2,2'-[(dioctylstannylene)bis(thio)]diacetate	= 1255 mg/kg (Rat)	-	-
1-Methoxy-2-propanol	= 5000 mg/kg (Rat)	= 13 g/kg (Rabbit)	> 7559 ppm (Rat) 6 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Thiodiethylene bis[3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphenyl)propionate]	-	LC50: >57mg/L (96h, Danio rerio)	-	-
1-Methoxy-2-propanol	-	LC50: =20.8g/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: =23300mg/L (48h, Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Nom chimique	Coefficient de partage
Propane-1,2-diol, propoxylated	1.13
Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate	2.77
1-Methoxy-2-propanol	1

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Propane-1,2-diol, propoxylated	La substance n'est pas PBT/vPvB
Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate	La substance n'est pas PBT/vPvB
Thiodiethylene bis[3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphenyl)propionate]	La substance n'est pas PBT/vPvB
diisooctyl 2,2'-[(dioctylstannylene)bis(thio)]diacetate	La substance n'est pas PBT/vPvB
1-Methoxy-2-propanol	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom chimique	Numéro RG, France
1-Methoxy-2-propanol - 107-98-2	RG 84

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Inventaires internationaux

TSCA

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

DSL/NDSL

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

EINECS/ELINCS

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

ENCS

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

IECSC

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

KECL

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

PICCS

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

AIIC

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

NZIoC

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des

substances chimiques modifiées

- ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
- IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
- KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
- PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
- AIRC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels
- NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

- H226 - Liquide et vapeurs inflammables
- H302 - Nocif en cas d'ingestion
- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
- H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
- H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Section 8: Exposure controls/personal protection

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Date de révision

20/10/2023

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité